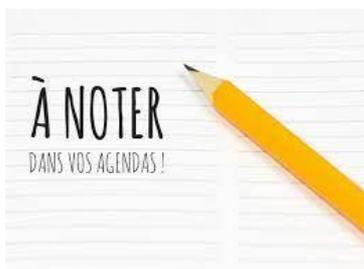




## AGENDA



- ➔ Chasse aux œufs le **samedi 30 avril à 16H au Vallon.**
- ➔ Assemblée générale du musée le **5 avril à 18H à la salle Ty Léon.**
- ➔ Carnaval à Landerneau le **21 avril.**

## AVIS AUX HABITANTS



### Recensement

Les filles et les garçons nés en avril 2008 et à partir de leur date d'anniversaire doivent se faire recenser en Mairie. Se munir du livret de famille et de la carte d'identité. Le recensement citoyen est **obligatoire**. Cette démarche facilite l'inscription **sur les listes électorales** et déclenche la convocation à la **Journée Défense et Citoyenneté**.



Les nouveaux habitants sont invités à se présenter en Mairie dès leur arrivée, afin de faciliter les tâches administratives les concernant. Signaler les départs en Mairie facilite également les démarches administratives.



### Chiens en divagation :

Après de nombreuses plaintes en Mairie, il est demandé aux propriétaires de chiens de veiller à ce que leurs animaux ne soient pas en divagation. Dans le cas contraire, nous serions dans l'obligation d'envoyer votre animal à la fourrière de BODILIS.

### Aboiement chien

Des plaintes ont été déposées en mairie concernant les aboiements de chiens. Nous vous rappelons que les propriétaires de chiens et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité du voisinage. Il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser aboyer, hurler et gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des chiens dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, dans des locaux professionnels ou commerciaux, dans un enclos, attenant ou non à une habitation.



### Dératisation :

Le passage de l'entreprise de dératisation aura lieu **le lundi 8 avril 2024** sur la commune de Saint-Servais. Merci de vous inscrire en Mairie avant cette date.

## CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 19 mars 2024 à la salle ty léon, sous la présidence de Bernard MICHEL, en présence de tous les conseillers, à l'exception de Fabienne MADEC et Valérie PAUL absents excusés.

Monsieur Paul LAURENT est secrétaire de séance.

### **Compte administratif 2023 :**

Les comptes de fonctionnement et d'investissement 2023 sont examinés par le conseil municipal.

### **Budgets primitifs 2024**

Les élus ont étudié le budget primitif 2024 par opération.

Les comptes administratifs et les budgets primitifs seront votés le jeudi 11 avril 2024 lors du prochain conseil municipal.

### **Protection sociale complémentaire**

Mandatement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du FINISTERE pour engager le dialogue social et lancer la procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation en matière de prévoyance.

### **Travaux de la MAM et ALSH**

Point sur l'avancement des travaux.

### **Agenda**

Les prochains conseils municipaux sont fixés au 11 avril pour le vote du CA et du BP, le 16 mai, le 20 juin et le 18 juillet.

## PAROISSE

### **Les célébrations pascales**

Jeudi Saint 28 mars : Célébration de la Cène à 20h à PLOUZEVEDE.

Vendredi Saint 29 mars : Célébration de la Passion à 20h à BODILIS.

Samedi Saint 30 Mars : Vigile Pascale à 20h à LANDIVISIAU.

Dimanche de Pâques 31 mars : Messe de la Résurrection à 10h30 à LANDIVISIAU, PLOUZEVEDE et SIZUN.

### **Les messes des week-end**

Samedi 6 avril à 18h30 à SAINT-THEGONNEC.

Samedis 13 et 27 avril à 18h30 à PLOUNEVENTER.

Samedi 20 avril à 18h30 à GUIMILIAU.

Dimanche 7 avril à 10h30 à LANDIVISIAU, PLOUZEVEDE et LOCMELAR.

Dimanche 14 avril à 10h30 à LANDIVISIAU, PLOUZEVEDE et SIZUN.

Dimanche 21 avril à 10h30 à LANDIVISIAU, PLOUVORN et SAINT-SAUVEUR.

Dimanche 28 avril à LANDIVISIAU, PLOUZEVEDE et COMMANA.

### **Temps de partage et de prière à 18h à l'église les vendredis**

- le 5 avril à BODILIS
- le 12 avril à SAINT-DERRIEN
- le 19 avril à SAINT-SERVAIS (Ossuaire)

## AMICALE TROUZ AN DOUR

### PROGRAMME DU MOIS D'AVRIL

- \* Mercredi 3 : Sélection de Belote à Bodilis, en vue de la ½ finale nord du 17 avril à Plounevez-Lochrist suivie de la finale départementale du 22 mai à Berrien.
- \* Mercredi 24 : Assemblée Générale de la Fédération à Châteaulin.

SORTIE DU PONANT : Les personnes intéressées par la sortie du Ponant qui aura lieu le mercredi 11 septembre au Guilvinec sont invitées à se faire connaître dès à présent. Nombre de places limitées à 63. Coût 70 € environ par personne.

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AMICALE : Tous les membres du bureau ont été reconduits dans leurs fonctions, lors de la réunion du 7 mars.

Président : Gilbert Fanget

Vice-Président : Jean-Michel Quéré

Trésorier : Christian Boucher

Trésorier-adjoint : Laurent Mazurié

Secrétaire : Yvonne Goguelet

Secrétaire-adjoint : Christian Guéguen

Les dates des goûters améliorés et des repas ont été retenues.

## LA MAM « La P'tite Marelle »

**COLLECTE DE FERRAILLE**  
SAMEDI 27 AVRIL 2024  
9H00 À 17H00  
PARKING DE L'ECOLE - SAINT SERVAIS

Pour financer la création de la MAM "La P'tite Marelle"

06 79 61 69 19 / 06 69 69 72 04

**OBJETS COLLECTES**

- Objets métalliques de cuisine en métal (ferraille, vieux ustensiles, bords, poignées en métal, tôle, quincaillerie)
- Mobilier agricole, matériel agricole, et chasse.
- Câbles électriques, bornes de véhicules
- Aluminium, inox, fonte et cuivre
- Ferraille, gaz, machine à laver et autres ferraille

**OBJETS NON COLLECTES**

- Téléviseurs, écrans et ordinateurs
- Bouteille de gaz ou objets inflammables
- Réfrigérateur, congélateur

**ENLEVEMENT A DOMICILE**

Nous vous proposons une solution de transport, en nous déplaçant à votre domicile pour récupérer vos objets encombrants. Merci de nous contacter au préalable !

## MUSEE YAN'DARGENT

**Assemblée générale le vendredi 05 avril 2024 à 18 H dans la salle Ty Léon (salle du conseil)**

### **ORDRE DU JOUR :**

- Comptes annuels 2023 : rapport de gestion et approbation
- Rapport d'activités 2023 et approbation
- Présentation des manifestations organisées pour le bicentenaire
- Questions diverses



## COMITÉ DES FÊTES



## HORAIRES DE TONTE POUR LES PROPRIÉTÉS PRIVÉES

Le conseil a décidé après discussion d'appliquer l'arrêté N°2012-0244 du 1<sup>er</sup> mars 2012 portant sur la réglementation des bruits de voisinage.

A cet effet, les travaux : activités domestiques de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou appareils bruyants tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables de 8h30 à 19h30.

Les samedis de 9h00 à 19h00.

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Monsieur le Maire et le conseil municipal demandent à chacun de respecter ces horaires.

**BULLETIN N°243 – MAI 2024** : Les annonces pour le prochain bulletin d'informations devront parvenir à la Mairie par mail sous un format informatisé afin d'éviter des erreurs de retranscription (merci de mettre l'article en pièce jointe) **pour le mardi 16 avril 2024 à midi** (dernier délai). Il sera distribué au cours de la semaine 17.



Mairie de SAINT-SERVAIS – 29400 / Tel 02.98.68.15.21 / Fax 02.98.68.34.82.

courriel : [mairie.saintservais@orange.fr](mailto:mairie.saintservais@orange.fr)

## MEMENTO

<b>Mairie :</b> 02.98.68.15.21  Lundi, mardi, jeudi : 8h00-12h/13h30-17h30 Mercredi, vendredi : 8h-12h Samedi : 9h-12h  Mairie.saintservais@orange.fr	<b>ALSH :</b> Contact : 06.66.43.46.42 <a href="https://alshplounstserstder.jimdo.com/">https://alshplounstserstder.jimdo.com/</a>  <b>ÉCOLE:</b> Contact : 09.61.20.66.81  Garderie : 06.87.29.71.04 Animatrice : tballieux.pro@gmail.com / 07 89 02 91 20 / Instagram : ej_stservais_stderrien	<b>BIBLIOTHÈQUE:</b> Mercredi de 17h00 à 18h30 Samedi de 10h30 à 11h45  Tél : 02.98.24.62.18  <i>Piscine Landivisiau</i> 02 98 68 09 00	<b>Urgences :</b> Médecin de garde 15 SAMU Pharmacie de garde 3237  Pompiers 18, portable 112  Gendarmerie 17	<b>Infirmière Libérale:</b> Mme HENNEQUEZ contact : 07.86.05.43.81  <i>Déchetterie et fourrière animale de Bodilis</i> 02 98 68 99 99
--	--	--	--	--



Retrouvez toutes les informations de la commune sur PanneauPocket, n'hésitez pas à télécharger l'appli.